

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**  
Date d'affichage : **21 février 2018****SEANCE DU 28 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN  
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

**Absents représentés :**

Gisèle BOISSIER  
Gilles BOURDIER  
Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER  
François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER  
Pierre LYAN

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> Colette JOURDAN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-31 : ECOLE DE MUSIQUE PLAINE LIMAGNE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2018**

**Rapporteur :** Stéphane CHABANON

La communauté de communes Plaine Limagne a validé, par délibération n°2017-175 en date du 24 octobre 2017, la convention d'objectifs 2018 avec l'école de musique intercommunale Plaine Limagne Aigueperse - Maringues - Randan.

Pour l'année 2018, la collectivité fixera le montant de la subvention allouée, après étude du dossier de demande de subvention présenté par l'association qui comprendra l'ensemble des documents précisés dans la convention d'objectifs. Elle fera l'objet d'une délibération lors du vote du budget.

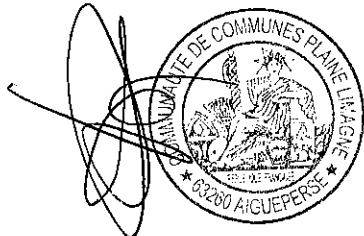
Compte-tenu de la création de la nouvelle association et de son besoin de constituer une trésorerie lui permettant de fonctionner (et de payer les salaires des professeurs de musique et charges afférentes), une avance à la subvention de 30 000 € a été versée à la signature de la convention d'objectif. Une nouvelle avance de 20 000 € est proposée avant le vote du budget. Les prochains acomptes prendront en compte le versement de l'avance.

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de valider l'avenant n°1 qui modifie les versements des acomptes,
- d'autoriser le président à signer l'avenant n°1,
- d'inscrire les crédits au budget prévisionnel 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 07/03/2018  
Le Président,



Le Président

Claude RAYNAUD

